81e ANNEE. — N° 63.

DIMANCHE 1er JUIN 1941

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr. 3 mois 25 fr. — 6 mois 40 fr. — 1 an 70 fr.
Autres départements 3 mois 26 fr.50 — 6 mois 42 fr. — 1 an 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page (— do —)..... 3 fr. 50
— 2e page (— do —)..... 6 fr. »

50c.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

La petite différence

On s'est demandé si les procédés employés pour envahir la Crète ne pourraient pas servir contre l'Angleterre. Nous n'en savons rien. Nous ne faisons pas de stratégie. Ce qui se passe là-bas nous inspire d'autres réflexions.

Il reste certain que, par-dessus un bras de mer d'une centaine de kilomètres, l'aviation a permis aux Allemands d'amener dans cette île des troupes avec leur matériel de guerre. Avions de transport, planeurs, parachutes, tout a servi.

Alors, comment ne pas se rappeler qu'en France et en Angleterre, même après les affaires de Norvège, on n'avait pas assez de moqueries pour cette fantasmagorie, création imaginaire d'un Wells ou d'un Jules Verne ? Elle est pourtant devenue la plus évidente et la plus terrible réalité. Mais il était plus commode de railler que d'agir et de travailler comme on le faisait en Allemagne, tandis qu'on se complaisait chez nous dans la paresse routinière et la peur de l'effort qui sont, entre autres choses, la caractéristique des régimes de démocratie.

Aussi, sans éprouver la moindre envie de rire, on à peine à retenir un amer haussement d'épaules quand on lit ces informations anglaises où il est sérieusement annoncé que les Britanniques vont se mettre à la fabrication intensive des chars d'assaut. Ah ! l'on va voir ça ! Ils se jurent, paraît-il, d'en produire je ne sais plus combien de dizaines de mille.

— Pour quelle guerre, s'il vous plaît ?... a-t-on envie de leur demander.

Sans doute pour la prochaine, dans quelque vingt ou trente ans, alors qu'une autre invention aura de nouveau tout bouleversé, alors que les chars d'assaut seront devenus des pièces de musée et des moyens de combat presqu'aussi utiles et efficaces que le seraient aujourd'hui le mousqueton ou l'arbalète.

C'est seulement depuis que les Anglais sont obligés de se battre eux-mêmes pour eux-mêmes qu'ils comprennent que, pour faire une guerre, il est assez nécessaire de s'y préparer. Cette idée ne leur était pas encore venue, parce que jusqu'alors, suivant une tradition qui remonte loin, quand ils entraient dans une coalition sur le continent, ils trouvaient toujours un armement tout prêt : celui de leurs alliés ! Parce que jusqu'alors, ils n'avaient pas eu besoin d'équiper une armée qu'ils ne possédaient d'ailleurs pas, puisqu'ils trouvaient toutes équipées les armées de leurs alliés, auxquels ils donnaient procuration de se battre à leur place. Ils étaient « l'âme » des coalitions dont les autres étaient le pauvre corps qui reçoit les coups !

C'est avec les Hollandais qu'ils combattaient Louis XIV. C'est avec les Autrichiens, les Prussiens, les Russes et les Espagnols qu'ils combattaient Napoléon ! A la dernière guerre, c'est avec les poilus français que, pendant plus de deux ans, ils ont tenu le coup en face des Allemands !

Réduits aujourd'hui à tenir le coup eux-mêmes, ils le font avec un courage et une ténacité qu'il faut reconnaître. Mais ils s'aperçoivent un peu tard que cela ne suffit pas, que la guerre ne s'improvise pas pendant qu'on est en train de la faire, et ils pensent, dit-on, à employer la tactique qui a si bien réussi aux Allemands.

Cette tactique, rappelle un de nos confrères, avait été conçue en 1918 par les Alliés, ainsi qu'en témoigne le passage suivant du livre intitulé « L'Europe en Armes », que le capitaine Lidell Hart publia en 1937, dont notre confrère fait la citation suivante :

« Si la guerre avait continué en 1919, les Alliés, à l'instigation « d'un jeune colonel, allaient essayer un moyen plus original « d'utiliser les chars : passer droit à travers le front, négliger les « combattants ennemis et frapper directement ses quartiers géné- « raux et ses nœuds de communication, disloquer sa puissance de « combat à la source. »

Ainsi, vous le voyez, de cette tactique qu'ils avaient conçue en 1918, les Alliés ne s'en sont plus souciés. Les Allemands l'ont magistralement employée en 1940 et elle leur a permis de briser toutes les résistances.

Seulement, voilà ! Ils n'avaient pas oublié, eux, de s'y entraîner et de s'en procurer les moyens. Cela fait tout de même une petite différence !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Réputation gênante et méritée.

Chaque fois qu'il est question du Lot dans une rencontre avec des gens qui n'en sont pas, on est sûr qu'il vous sera parlé de sa dépopulation. Et alors on peut s'attendre à l'une ou à l'autre des observations suivantes.

Si vos interlocuteurs le connaissent, ils vous disent : c'est pourtant un beau pays, comment ses nés-natifs l'ont-ils ainsi abandonné ?

Si vos interlocuteurs ne le connaissent pas, ils vous disent : ce doit être un bien triste pays pour que ses habitants l'aient ainsi abandonné.

Deux façons différentes de formuler au fond la même pensée. A quoi l'on est obligé de répondre par des généralités qui servent en somme à éluder la question.

Mais quand il s'agit d'un problème comme l'incorporation à telle ou telle province, cette observation prend une valeur au profit du prétendant et au détriment du Quercy. Parce qu'on ne peut pas manquer de faire poliment observer à ses représenatnts qu'ils n'ont pas besoin de faire les fiers et que le Quercy apportera dans le mariage beaucoup moins qu'il ne recevra.

L'autre jour, à sa conférence, M. de Palaminy, qui est galant homme, n'a pas insisté sur l'argument. Il l'a plutôt suggéré qu'exprimé, en nous faisant valoir l'avantage que le Lot « d'où la vie se retire » ne manquerait pas de trouver dans ses rapports avec une puissante et riche métropole comme Toulouse.

A ce moment-là nous avons senti passer sur tous les représentants présents du Quercy comme une impression de modestie et d'humilité qui les mettait en état d'infériorité pour la suite de la discussion.

Une visite dans le Lot.

Et je me rappelai à ce moment-là un jour qu'avec Eugène Grangié nous faisions visiter le Lot à Marcel Prévost venu à Cahors donner une conférence aux « Amis du Beau Vieux Quercy ».

Eugène Grangié, qui aimait tant son pays, était à la fois fier et désolé de présenter à notre hôte célèbre de si beaux paysages si tristement inhabités. Des villages où la moitié des maisons sont fermées, pour cause de départs sans retour ! Des fermes croulantes, au milieu de champs retournés à la friche et où ne conduisent plus que des sentiers recouverts de ronces et sur lesquels depuis longtemps ni piétons ni charrettes n'ont passé.

Marcel Prévost, que cet aspect « déshumanisé » des choses frappait beaucoup nous en demandait la raison que nous lui donnions de notre mieux.

Et il ne put s'empêcher de nous dire :

— Certes, il est beau ce pays, mais c'est un peu la beauté des cimetières. On m'en avait parlé, je ne l'aurais pas cru à ce point. Il faut des hommes dans un paysage, mais des hommes vivants.

Comme nous lui demandions si dans son pays aussi, la dépopulation n'avait pas commencé :

— Oh ! pas à ce point là, nous dit-il. Si vous venez me voir, un jour, dans ma Dordogne, ce ne sont pas seulement de beaux souvenirs du passé que je vous présenterai !

...Hélas ! Pour le Lot, comme pour la France, c'est à la renaissance dans l'avenir qu'il faut désormais travailler.

JEUNE FRANÇAIS !
Engage-toi dans l'armée : elle t'offre un idéal et un beau métier.

L'œuvre de restauration du Maréchal

Toute la France acclame le Maréchal, toute la France admire l'effort qu'il a entrepris pour rendre au pays grandeur et prospérité.

Il faut aussi que toute la France l'aide à mener à bien l'œuvre de restauration.

Un des moyens les plus directs, les plus efficaces, c'est la souscription aux Bons du Trésor.

INFORMATIONS

Accord de paiements franco-italien

Un accord de paiements franco-italien vient d'être signé.

Les nouveaux arrangements créent des comptes nouveaux, dits comptes spéciaux italiens, et suppriment les comptes « accord franco-italien », les comptes M et les comptes de liquidation.

En ce qui concerne la lire, il est précisé que le cours résulte du cours officiel du dollar des Etats-Unis à la Banque de France et à la Bourse de Rome le 10 juin 1940, soit 45,20 lires pour 100 francs.

Les nouvelles agressions britanniques

La liste des légitimes griefs de la France s'allonge avec une rapidité inquiétante.

Après les agressions de Mers-El-Kébir (6 juillet), de Dakar (23 septembre), de Nemours (30 mars), le bombardement de Sfax, comme naguère celui de Marseille, vient de frapper des populations sans défense.

Ces violations répétées du droit international n'aggravent pas seulement la situation cruelle dans laquelle la France se débat au point de vue moral et matériel, elles ont aussi des répercussions psychologiques sur lesquelles l'Angleterre se méprendrait si elle ne les croyait pas susceptibles de se traduire par une énergique réaction du sentiment national.

En Syrie

L'aérodrome de Norab, près d'Alep, a été bombardé par un avion britannique « Glen-Martin ».

La chasse française a pris l'air et a abattu l'avion, dont les trois occupants britanniques ont été tués.

Déclaration du ministre du Japon

M. Matsuoka, ministre du Japon, a déclaré :

En ce qui concerne la crise internationale actuelle, j'ai l'impression que le moment que j'ai toujours craint est arrivé.

La crise énorme qui menace actuellement le monde se terminera par la destruction de la civilisation moderne ou par la construction d'un ordre nouveau dans le monde.

Quant au pacte tripartite, son but est le nouvel ordre et j'en suis plus convaincu encore après mon voyage en Europe.

L'Angleterre sera-t-elle envahie ?

D'après le correspondant de la *Gazette de Lausanne*, on pense dans les milieux journalistiques de la capitale que l'armée aérienne a prouvé que, si elle dispose de bases rapprochées, elle a une supériorité nette sur la flotte ennemie, à condition que celle-ci ne soit pas soutenue activement par sa propre aviation. On souligne dans les mêmes milieux que les chances de réussite d'un débarquement en Angleterre ont augmenté considérablement, bien qu'il y ait une très grande différence entre un débarquement en Crète et un débarquement en Angleterre. Mais on peut constater, déclare le correspondant de la *Gazette de Lausanne*, que les chefs allemands savent prendre les risques pour gagner cette guerre, alors qu'en revanche, le commandement de Londres fait preuve d'une prudence et d'une indécision exagérées. Si l'Angleterre continue à suivre la méthode qui consiste à attendre en subissant le moins de dégâts possible afin d'attendre l'aide américaine, elle risque de ne pouvoir atteindre ce but.

Dramatique odyssée de cinq rescapés d'un Terre-Neuva

On annonce de Lisbonne qu'une chaloupe ayant à bord cinq naufragés français complètement à bout de forces, est arrivée à l'île de Grande-Berlenga. Il s'agit de cinq membres de l'équipage du morutier français *Notre-Dame-du-Chapelet*, du port de Saint-Malo.

On ignore le sort des 33 autres membres de l'équipage, dont le capitaine Delaunay.

Au moment où ils arrivèrent, il y avait 6 jours qu'ils n'avaient pas mangé, ayant épuisé tous les vivres qu'ils avaient embarqués au moment du naufrage.

LE MARÉCHAL PÉTAIN A L'ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS DE LA LÉGION

Le directoire et les présidents départementaux de la Légion des combattants en zone occupée ont tenu jeudi, à Vichy, leur réunion trimestrielle, sous la présidence de M. Jacques Péricard, vice-président, et de leur directeur général, M. François Valentin.

Le général Laure, secrétaire général du chef de l'Etat, représente à cette assemblée le maréchal Pétain, qui, cependant a tenu à assister à la fin de la séance de la matinée.

Le chef de l'Etat a écouté avec le plus grand intérêt les observations formulées comme les exposés des principaux problèmes traités en sa présence et il a précisé ensuite les consignes qu'il entend, comme président de la Légion, faire appliquer dans les rangs des combattants dont le devoir civique s'est déjà affirmé et se complétera progressivement au fur et à mesure que se réalisera l'organisation de la France nouvelle. Il a saisi cette occasion pour remercier les légionnaires de leur esprit de discipline patriotique et de l'entière confiance qu'ils manifestent non seulement à l'égard du gouvernement, mais encore dans les destinées de la patrie.

Afin de témoigner aux assistants l'affectueuse sollicitude qu'il leur porte comme à tous les légionnaires, le maréchal les a invités à déjeuner dans un hôtel de Vichy où il s'est rendu à pied, applaudi et acclamé à sa sortie par les personnes qui stationnaient aux abords du lieu de la réunion.

Au cours de cette séance de la matinée, l'union la plus cordiale, l'entente la plus complète se sont manifestées comme lors des réunions précédentes entre les membres du directoire et les présidents départementaux ainsi que les autres délégués présents. Tous ont été fort touchés et très satisfaits de la présence parmi eux du chef de l'Etat.

La séance de l'après-midi a été consacrée à l'examen des questions d'organisation intérieure : les amis de la Légion, jeunesse, budget des unions départementales. L'assemblée a fait en outre le point des différentes œuvres d'entr'aide organisées en faveur des prisonniers de guerre par la Légion depuis sa fondation : envoi de colis, aide aux familles, « retour du prisonnier », etc...

Cette Assemblée trimestrielle a permis aux présidents départementaux d'échanger en toute franchise leurs vues avec leur président, le maréchal Pétain, comme avec son représentant permanent, le général Laure, qui a assisté aux deux réunions, et avec le directoire, sur tous les problèmes d'ordre général qui intéressent le mouvement combattant.

Une fois de plus est apparue de façon éclatante la communauté de sentiments et de doctrine des dirigeants de ce vaste organisme qui prend chaque jour davantage conscience de la haute mission que lui a confiée son chef vénéré.

Pour le « retour du prisonnier »

Le Gouvernement vient de créer la Commission du « retour du prisonnier ».

Cette commission, qui aura son siège à Paris et transmettra le résultat de ses travaux au cabinet du secrétaire d'Etat à la guerre, étudiera les questions relatives à la réception des rapatriés, à l'assistance qui leur est nécessaire et à leur réintégration dans la communauté nationale.

EN PEU DE MOTS...

— Devant les difficultés de ravitaillement en pneus et essence, l'épreuve cycliste Bordeaux-Paris n'aura pas lieu en 1941.

— Une perquisition faite dans la chambre du nommé Henri Boucher, 41 ans, employé des postes à Luçon, a fait découvrir un stock de denrées alimentaires, du savon, du tabac, des conserves provenant des colis destinés à des prisonniers.

— L' « Officiel » publie une loi autorisant une collaboration entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Celui-ci pourra recourir à des professeurs qualifiés de l'Université.

— Pour permettre à 60.000 élèves des écoles de faire de l'éducation physique, la ville de Lyon fera aménager dix stades et 26 terrains de jeux.

Le cauchemar est fini

Premier mai, Fête du Travail dans un nouvel esprit, un esprit de concorde, 11 mai, fête de Jeanne d'Arc, la Sainte de la Patrie. 25 mai, Fête des Mères.

Mai 1941 aura donc été consacré à l'exaltation des trois idéaux que nous propose la devise du gouvernement du Maréchal : Travail, Famille, Patrie. Beau sujet proposé à nos méditations et pour la direction de notre vie.

C'est le travail et la famille qui font l'armature solide de la Patrie. L'effort de ses travailleurs et le nombre de ses enfants : voilà ce qui détermine ses destinées. Tout ce qui vient entraver l'accomplissement quotidien du travail et l'essor naturel, nécessaire de la famille, se traduit fatalement, sinon toujours immédiatement, par la défaite de la Patrie.

Nous pouvons mesurer aujourd'hui les tragiques et inévitables répercussions des deux fléaux qui ravagèrent nos usines et nos foyers: gréviculture, d'une part, avec tout ce que ce mot comporte de laisser-aller, de négligence professionnelle, de haines sociales et de surenchères démagogiques ; d'autre part, dénatalité.

Ce qu'aussi nous devons comprendre, sous peine de ne pas tirer la vraie leçon de notre dure épreuve, c'est que le remède n'est pas seulement dans une solution mathématique du double problème de la famille et du travail. Quand la statistique officielle établit qu'il faudrait tant d'enfants par ménage et tant d'heures de travail par jour pour que la France vive et continue, elle ne fait que poser deux chiffres de plus sur son volumineux registre. Ce qu'elle ne dit pas, parce que ce n'est pas son rôle, c'est que le nombre n'est pas tout : il n'est même rien sans l'idéal spirituel qui explique et stimule aussi bien l'abnégation des parents que l'effort de l'ouvrier.

Or, depuis plus d'un demi-siècle, tout idéal était banni des programmes de l'enseignement officiel. Celui-ci, au contraire, prêchait un matérialisme sordide dont trop souvent la presse se faisait la propagandiste inconsciente. Le travail et la famille en ont souffert ; la Patrie a failli en mourir...

Mais le cauchemar est fini. En ce printemps de fêtes nationales, nous nous éveillons à l'espoir. Il n'est pas possible que soit perdue la grande et terrible leçon que nous ont infligée la guerre et la débâcle.

CHRONIQUE DU LOT

A NOS LECTEURS

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la publication d'une série d'articles que nous commencerons très prochainement et qui traiteront de la question du « reboisement du Quercy », dont l'importance est très grande pour notre région à qui le reboisement doit rendre des éléments de son antique prospérité.

Dus à la plume particulièrement compétente de M. Robert Deguival, délégué principal du Touring-Club de France, qui connaît et qui aime notre Quercy, ces articles ne constitueront pas une étude sèche et rébarbative destinée aux seuls techniciens. Ils seront pour tous les quercynois d'une lecture émouvante et passionnante autant qu'utile.

C'est un travail à répandre et à diffuser.

Continuant la mission de renaissance quercynoise, qu'il s'est depuis longtemps donnée, le « Journal du Lot » est heureux d'offrir sa tribune à M. René Deguiral.

EN SUIVANT LE GUIDE...

AU CHATEAU DE MONTAL

« Objets inanimés, avez-vous donc une âme, qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?... »

Il y a quelque quinze ans, je vis pour la première fois le château de Montal « présenté », si je puis dire, par une jeune et ravissante jeune fille quercynoise qui l'habitait, car son père en était le gardien... Nos vingt ans s'émurent en évoquant sa légende d'amour. Et je ne sais pourquoi, malgré la diversité de mes voyages où j'ai admiré tant de belles choses, j'ai rarement pensé avec le poète que les vieilles pierres inanimées ont une âme. Je ne crois dans la nature qu'à l'âme de la terre... Mais à Montal, j'ai ressenti cette impression. Est-ce le « fantôme charmant » de Rose de Montal qui habite ces lieux et en fait dégager une si poignante émotion ? J'aime à le croire... La petite châtelaine mourut vraiment d'amour puisqu'elle se jeta du haut de sa tour dans la vallée, au passage du cortège de noces du Seigneur de Castelnau qu'elle aimait en vain... L'hommage sanglant de son jeune corps mutilé, le sacrifice de sa jeunesse qui ne pouvait survivre à un amour aussi profond que méconnu, voilà de quoi exalter l'esprit de jeunes filles aussi candides soient-elles. Mais je préfère décrire ici Montal a ma façon, en me rappelant l'émoi de mes vingt ans devant cette antique demeure à l'aspect si accueillant... Un jardin rempli de roses majestueuses et odorantes me parut le vivant sourire de cette entrée. Je parcourus avec recueillement les vastes pièces aux proportions somptueuses, aux cheminées monumentales, je grimpai les escaliers imposants pour admirer encore des merveilles d'art, toujours les mêmes : reliefs et fenêtres où se révèle l'art de la Renaissance dans ses lignes les plus pures, dans la splendeur de ses tapisseries où une chasse à courre en forêt de Fontainebleau me frappa tout particulièrement par la vérité de ses personnages... qu'on peut supposer prêts à bondir et dont on croirait pouvoir toucher les formes, tant il y a de relief dans la composition du dessin et dans l'exécution du petit point. On imagine aisément de belles fêtes dans un tel décor : les Dames aux atours soyeux et volumineux, aux corsages épanouis comme un bouquet, les Seigneurs en pourpoint de velours, en jabot de dentelles...

Tout en haut, donnant sur la vallée verdoyante, la chambre de Rose de Montal, avec la petite fenêtre d'où elle se précipita vers la mort... De même qu'à Roc-Amadour, j'aime surtout la Chapelle de la Vierge Miraculeuse, ici, j'aime cette pièce qui a créé une légende éternelle grâce au touchant visage d'une amoureuse éperdument sincère. Il n'y a pas de profanation dans ce rapprochement de la Madone et de la jeune héroïne... Dieu est bon, et les êtres qui sont le plus près de Lui sont ceux d'exception, dignes d'aller jusqu'au bout d'un sentiment, et capables d'accomplir dans un seul geste ce que d'autres mettent toute une vie à essayer de réaliser en vain...

Je m'excuse de traduire des impressions aussi personnelles mais bien qu'ayant visité les Châteaux de la Loire, les Manoirs bretons, Fontainebleau, Compiègne, etc... les vieux burgs allemands et les riches palais italiens, je n'ai jamais rêvé comme à Montal. Fut-ce l'illusion de ma jeune imagination qui créa cette rêverie si vivante encore en moi ? Peut-être, en ce cas qu'on me pardonne cette exaltation. Mais il n'en est pas moins vrai que Montal est une merveille dont le Quercy peut et doit être fier ; la France aussi, puisque grâce à la générosité de son propriétaire, Montal est devenu un monument historique classé appartenant à l'Etat.

Je revins à Montal il y a un an, exactement le 1er juin 1940. J'allais m'assurer (après des controverses de presse) de la résidence en ce lieu des enfants royaux de Belgique. Leur chambellan me reçut, et je revis ainsi, en une heure tragique, ces princes que j'avais vu circuler comme les autres enfants dans les rues de Bruxelles, autrefois, accompagnés de leur mère défunte. Grave déjà, la princesse Joséphine-Charlotte avait le sourire de la Reine Astrid, le Prince Baudoin aux cheveux d'or fauve était impatient d'enfourcher sa bicyclette, et le petit prince Albert me sourit d'un sourire d'enfant qui est pour moi la dernière image, non la moins belle, du Château de Montal...

Lise QUERCY.

A LA DIANE DU QUERCY

Pour les Prisonniers de Guerre du Quercy

Poursuivant son activité parisienne, toute en faveur et au profit des prisonniers de guerre du Quercy, la Diane du Quercy a donné le 4 mai un grand gala artistique dans la salle du Conservatoire National de Musique, qu'emplissaient les Quercynois de Paris et les Amis de la Diane du Quercy.

Cette manifestation, placée sous l'égide du Maréchal Pétain et sous le patronage du Secours National, était présidée par Mgr Calvet, notre éminent compatriote, doyen de la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris, qui fit, avec émotion, ferveur et esprit, une causerie sur les Provinces françaises et le Quercy.

Le succès du programme artistique était assuré par une pléiade de grands artistes : André Baugé, de l'Opéra ; Suzanne Baugé et Lénoty, du Théâtre Mogador ; Maurice Escande, de la Comédie Française ; Marcelle Bordas, vedette de la chanson ; Ginette Ruby, du Théâtre du Petit Monde ; Chamarat, Claude Fournier, de l'Odéon, et Quidi Bressol, lauréate du Conservatoire de Paris. Ce gala de bienfaisance fut magnifiquement terminé par un récital de vieilles chansons et danses folkloriques donné par la société artistique « La Bourrée », dirigée par le compositeur Delfau, avec le concours du maître de ballet Maurice Muller et des solistes Chastagnier, Siquier, Souleng, Suzanne Margerit, et du célèbre cabrettaïre Martin Cayla.

Le succès fut grand. La recette appréciable : 9.500 fr., entièrement versés pour nos prisonniers quercynois et le Secours National. Et ce fut, dans une ambiance affectueusement quercynoise, une bonne journée pour la Diane du Quercy, ses sociétaires et ses amis parisiens. Nous en félicitons bien vivement son actif et dévoué président, le chef d'escadron J. Bargues et son Comité directeur.

M.-L. V.-F.

N. B. — Pour les cotisations et correspondance, les sociétaires et amis quercynois de la Diane du Quercy peuvent s'adresser à la Trésorière, Mlle Germaine Ganiayre, Le Serpoul, par Cabrerets (Lot), ou à la Vice-Présidente, déléguée en zone libre, Mme M.-L. Fabre, de Montbez-Grandval, par Belmont-Bretenoux (Lot).

PLUS DE « QUEUES » DEVANT LES MAGASINS

Dans le but d'assurer une meilleure répartition des denrées alimentaires et de sauvegarder l'ordre public, M. le Préfet du Lot vient de prendre un arrêté d'où nous extrayons les principales dispositions qui intéressent le public :

« *Article premier. — Il est interdit de stationner devant l'entrée ou aux abords des magasins et établissements commerciaux avant l'heure d'ouverture.*

« *Article 2. — Les heures minima durant lesquelles les magasins d'alimentation resteront obligatoirement ouverts au public sont fixées comme suit :*

« **Boucheries :** les lundi, mardi et samedi, de 7 à 12 h. 30 et de 16 à 19 h. 30. — Le dimanche, de 7 à 12 h. 30.

« **Charcuteries :** les lundi, mardi, mercredi et samedi, de 7 à 12 h. 30 et de 16 à 19 h. 30. — Le dimanche, de 7 à 12 h. 30.

« **Boucheries hippophagiques :** les mercredi, jeudi et vendredi, de 7 à 12 h. 30 et de 16 à 19 h. 30. — Le dimanche, de 7 à 12 h. 30.

« **Marchands de volaille :** les mercredi, jeudi et vendredi, de 7 à 12 h. 30 et de 16 à 19 h. 30 (ainsi que les jours de foire ou de marché dans les chefs-lieux de canton).

« **Triperies :** du lundi au samedi, sauf le vendredi, de 7 à 12 h. 30 et de 16 à 19 h. 30. — Le dimanche, de 7 à 12 h. 30.

« **Tous les autres magasins d'alimentation :** chaque jour ouvrable de la semaine, de 8 à 12 h. 30 et de 15 h. 30 à 19 h. 30. »

« *Article 3. — Chaque consommateur est tenu de se faire inscrire avant le 1er juin chez un boucher ou charcutier de son choix. Il est interdit de se faire inscrire chez plusieurs de ces commerçants. Ces derniers sont tenus de recevoir toutes les demandes d'inscription et de réserver les quantités correspondantes de viande aux inscriptions ainsi faites.* »

« *Article 4. — Les consommateurs ont la faculté de s'inscrire au début de chaque mois chez un détaillant de leur choix pour chacune des denrées rationnées.*

« *Article 5. — Le bénéfice des inscriptions ci-dessus deviendra caduc si les personnes inscrites ne se présentent pas régulièrement chez les détaillants, pour la remise des produits réservés.* »

ATTENTION AU DORYPHORE

Des Services Agricoles :

La sortie des adultes se poursuit depuis le 5 mai. Les premières pontes ont été constatées le 23 mai. Elles sont très rares, les conditions météorologiques ayant été défavorables à l'accouplement. Il y a donc lieu de surveiller attentivement dans les cultures précoces, l'évolution du parasite et de n'effectuer le traitement dans les foyers qu'à l'éclosion des premières pontes (première décade de juin).

CAHORS

LA QUINZAINE DU LIVRE AUX PRISONNIERS

Il faut des livres à nos prisonniers pour qui la lecture et l'étude sont les seuls moyens de se distraire de l'ennui accablant et déprimant. On leur en a envoyé. Ils n'en ont pas assez pour tous ; ils en réclament encore.

A l'instigation de M. l'Inspecteur d'Académie le « Comité d'aide intellectuelle et morale aux prisonniers de guerre » s'est réuni pour aviser aux moyens de répondre à ces vœux. Des vœux auxquels personne chez nous ne peut rester sourd.

Nous dirons en détail ce qui a été décidé pour y satisfaire. En attendant, nous voulons rapporter que nous avons entendu au cours de cette séance, le témoignage particulièrement frappant de M. Sors, instituteur prisonnier, libéré pour raisons de santé. Il nous a dit l'appétit de lecture et d'étude des camarades au milieu desquels il a longtemps vécu. Il nous a dit comment dans ces camps, où se trouvent des maîtres de tous genres, instituteurs, prêtres et professeurs, on avait organisé de véritables petites Universités avec tous les degrés de l'enseignement ; combien ils étaient attentivement suivis et combien il est nécessaire de les alimenter en ouvrages de toutes sortes.

Ayant entendu ces explications, le Comité a décidé d'organiser cette « Quinzaine du Livre au prisonnier » dont nous parlerons dans nos prochains numéros.

MODIFICATION D'HORAIRE DE TRAIN

Les habitants des cantons de Puy-l'Evêque et de Luzech seraient très heureux qu'une modification fût apportée à l'horaire du train de Libos à Cahors.

Ce train arrive à Cahors vers 16 h. 30 et repart pour Libos à 17 h. 30. Cet arrêt est insuffisant pour effectuer des achats et régler quelques affaires si l'on ne veut pas manquer le retour.

Nul, certes, n'ignore les difficultés qu'éprouvent, actuellement, les services de la Compagnie, mais, cependant, sans revenir à l'ancien horaire, ce serait une bien grande satisfaction si l'arrêt du train à Cahors était prolongé de quelques... quarts d'heure !

C'est le vœu manifesté par les nombreux usagers de ces deux cantons et nous souhaitons, avec eux, qu'il soit exaucé !

L. B.

Vente de Charité

Nous vous rappelons que la belle vente de Charité au profit de l'Œuvre du Refuge aura lieu aux Magasins des Tabacs le dimanche 8 juin.

Venez-y tous, vous aurez d'agréables surprises.

Le Comité.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Henri Salesses, receveur honoraire des P.T.T., décédé à Toulouse à l'âge de 58 ans. M. Henri Salesses était originaire de Cahors, où il était bien connu et où il comptait de nombreux amis.

Ses obsèques ont été célébrées mardi matin, à Cahors, au milieu d'une nombreuse assistance, qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme Henri Salesses, à Mme et M. René Salesses, chirurgien-dentiste, à tous les parents, nos sincères condoléances.

⁂

C'est également avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Léopold Jardel, chef de train S.N.C.F., décédé à Cahors.

M. Jardel, ancien combattant, décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire, était très estimé par tous ses chefs et camarades de la Compagnie des Chemins de Fer.

A ses obsèques, qui ont été célébrées vendredi matin à 9 h. 30, un nombreux cortège a suivi le convoi funèbre du regretté disparu.

Nous prions Mme Jardel et ses enfants, Mlle Jacqueline Jardel et M. Jean Jardel, ainsi que tous les parents, de vouloir agréer nos bien sincères condoléances.

Le bureau de contrôle des Assurances Sociales

De la Préfecture :

A partir du 31 mai 1941, le bureau de contrôle, inspection et renseignements des Assurances Sociales, provisoirement installé 15, Boulevard Gambetta, à Cahors, sera transféré à la Préfecture du Lot (rez-de-chaussée). Il sera ouvert au public comme précédemment les mercredi et samedi de chaque semaine, aux heures normales.

Bourses d'enseignement secondaire

Jeudi et vendredi ont eu lieu, au lycée Gambetta, les examens des bourses d'enseignement secondaire.

Sont définitivement reçus :

3e série A. — Auricoste Jean, Poussou René, Leprince Jack.

4e série B. — Imbert Marcel, Denis Jean, Mathieu Claude.

5e série A. — Lavergne Edouard, Ribère André.

6e série A'. — Gauzin Jean, Denis Jacques.

Syndicat de l'épicerie de détail

Le Syndicat de l'épicerie de détail du Lot (section de Cahors) prévient la clientèle, que les magasins d'alimentation seront ouverts le lundi 2 juin de 8 h. 30 à 12 heures et seront fermés l'après-midi. — *Le Secrétaire.*

A PROPOS DE LA RATION GRATUITE DE PAIN

La Préfecture du Lot communique :

Au sujet de l'allocation de la distribution gratuite de pain provenant des farines américaines, qui doit avoir lieu les 1er et 8 juin, dans la limite des rations habituelles, comme il l'a déjà été annoncé, le gouvernement a décidé de faire appel à la générosité des consommateurs de la zone libre.

Ceux auxquels leurs moyens permettent d'abandonner au profit des prisonniers de guerre français le prix du pain qu'ils auraient normalement payé, voudront bien déposer leur offrande dans un tronc portant l'emblème de la Croix-Rouge française qui sera placé à cet effet dans chaque boulangerie ou dépôt de pain, par les soins et sous la surveillance de la Mairie.

Les fonds seront affectés par la Croix-Rouge à des achats de ravitaillement et à la confection de paquets pour nos prisonniers. Le gouvernement compte que, dans un esprit de solidarité nationale, les Français répondront généreusement à cet appel.

ETAT-CIVIL

du 23 au 30 mai 1941

Naissances

Barrot Christiane, 5, rue Brives.
Estournel Bernard, rue Lastié, 16.
Valette Josette, rue Wilson.
Lacaze Robert, place Galdemar, 2.

Publication de mariage

Pennes Alain, licencié en droit, et Méric Marie, s.p. à Albi (Tarn).

Décès

Presteau Amélie, Vve Moine, s.p., 87 ans, rue Foch, 4.
Vincent Frédéric, s.p., 79 ans, av. Jean-Jaurès, 2.
Jardel Léopold, employé S.N.C.F., 51 ans, rue de la Barre, 30.

PRIX DES FROMAGES

Par arrêté du 30 mai, M. le Préfet du Lot rapporte son arrêté du 12 décembre et fixe le prix de vente des fromages. Voici le prix de vente de détail des sortes principales :

Gruyère, 28 fr. 50 ; — Cantal (sans label), 23 fr. 50 ; (avec label), 24 fr. — Bleu d'Auvergne (sans label), 24 francs 50 ; (avec label), 25 fr. — Bleu de l'Aveyron (sans label), 24 fr. 50 ; (avec label), 25 fr. 50. — Bleu du Quercy, 30 fr. 50. — Roquefort, 40 francs 50. — Port-Salut, 25 fr. — Camembert (toutes origines, sauf de Normandie), avec 30 0/0 de matières grasses, 6 francs la pièce ; avec 20 0/0 de matières grasses, la pièce, 5 fr. 25 ; avec moins de 20 0/0 de matières grasses, la pièce, 4 fr. 80.

Le Docteur FABRE, de retour de captivité, reprend sa clientèle à son nouveau domicile, 5, Cours de la Chartreuse.

Services Extérieurs du Trésor

Notre excellent compatriote, M. Dilhac Charles-Jean-Louis, Chef de Service à la Trésorerie Générale du Haut-Rhin, est affecté à la Trésorerie Générale du Rhône pour y remplir les fonctions de Chef du Service des Rentes, en remplacement de M. Vernay, retraité.

Nos félicitations à M. Dilhac, qui est originaire de Figeac, pour cet avancement.

Trésorerie Générale

M. Heurtier Louis, chef de service de 2e classe, 2e échelon, chargé du service de la comptabilité et deuxième fondé de pouvoirs à la Trésorerie Générale du Lot, est affecté à la Trésorerie Générale de l'Ariège pour y remplir les fonctions de chef de service du portefeuille et des fonds particuliers.

Nous adressons à M. Heurtier nos vives félicitations.

PALAIS DES FETES

Samedi 31 mai, dimanche 1er juin, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Paulette Dubost, Roland Toutain, Charpin dans

LE PARADIS DES VOLEURS

En 1re partie : **Zone interdite.**

EDEN

Samedi 31 et dimanche 1er juin, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 14 heures 45.

Un film gai, amusant et qui soulève l'hilarité générale

LE PROFESSEUR SCHOCK

avec Harold Lloyd.

En complément : **Cavalier de l'Ouest,** film d'aventure.

***

LUNDI, 2 juin, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, matinée à 14 h. 45, soirée à 21 h. Un film policier gai, de René Pujol

LA GRIFFE DU HASARD

avec Larquey, Georges Rigaud et Germaine Aussey.

En complément: **L'Affaire Cabano.**

Vaccination antivariolique

Le Maire de Cahors informe la population qu'une séance de vaccination gratuite aura lieu à la Mairie, salle du Conseil municipal, jeudi 5 juin 1941, à 16 heures. Médecins vaccinateurs : Drs Besse et Peindarie.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré, le dimanche 1er juin, par la pharmacie LESTRADE.

Le service sera assuré, le lundi 2 juin, par la pharmacie GARNAL.

Arrondissement de Cahors

Concots

Accident mortel. — Lundi 29 mai, M. Bouyssy Louis, négociant en fourrages et bois, se rendait à Puy-Lagarde (T.-et-G.), pour prendre du foin. Il était accompagné de son fils, André, ayant chacun leur charrette. Au retour, à 1 km. 500 environ de Concots, le fils tomba de sur le chargement et se fit deux profondes blessures à la tête. Cependant, il n'avait pas perdu connaissance et il pouvait encore se mouvoir. De sorte que, lorsque la voiture qui devait l'emporter arriva, il avait parcouru 150 m. pour aller la joindre, et seul. Mais au domicile, la situation s'aggrave, le coma se produit. Un médecin est appelé, mais c'est un chirurgien qu'il faut. On le transporte à Cahors, où on lui fait l'opération du trépan ; ce fut en vain, la mort suivit de près l'opération.

Triste mort que celle survenue dans de pareilles circonstances, et à l'âge de vingt-quatre ou vingt-cinq ans.

Nous offrons nos sincères condoléances au père et à la mère du cher disparu, d'autant plus désolés que c'est un fils unique qu'ils perdent.

2e décès. — Nous avons un autre décès à signaler pour la huitaine en cours : celui de Mme Vve Lafon, boulangère. Ici, la surprise ou la stupeur fut moindre, car c'est à la suite d'une longue maladie que la septuagénaire succomba.

Encore nos condoléances à la famille Lafon.

Limogne

Hyménée. — Nous sommes heureux d'apprendre le prochain mariage de M. Lafage, gendarme à Limogne, avec Mlle Julienne Labro, de Durbans.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Montcuq

Mise au point. — On nous prie d'insérer :

« Au cours d'une assemblée populaire qui, le 11 mai dernier, clôturait une magnifique journée de jeunesse organisée par la J.A.C., quelques expressions de M. Charles Lapèze, chef de secteur, ayant dépassé sa pensée et mal interprétées, ont suscité une certaine effervescence.

« Les dirigeants de la J.A.C., informés, se plaisent à reconnaître le sens de l'organisation et le dévouement désintéressé de Charles Lapèze. Ils regrettent que leur jeune camarade ne se soit pas contenté d'exposer le programme et les méthodes jocistes et de remercier tous ceux qui avaient répondu à son appel, mais ils déclarent que l'incident ne doit pas être dramatisé et surtout envenimé.

« Ils souhaitent que l'apaisement se fasse et, comme l'écrit Charles Lapèze au très honorable président cantonal de la Légion, que tous les Français groupés derrière le Maréchal Pétain, travaillent, dans une loyale union et une mutuelle compréhension, au redressement intellectuel et moral de notre chère Patrie. » — *Les dirigeants de la J.A.C.*

P.-S. — Le produit de la vente des insignes faite ce jour-là a rapporté la somme de 500 fr., qui a été versée au Secours National.

Foire du 28 mai. — Cours pratiqués : Gros bœufs de travail, de 17.500 à 18.500 fr. ; attelages moyens, de 16.000 à 17.000 fr. ; vaches de travail, de 16.000 à 16.500 fr. ; génisses suitées, de 12.000 à 13.000 fr. taurillons, de 8.000 à 11.000 fr., le tout la paire ; vaches laitières, de 7.000 à 8.000 fr. l'une ; bœufs gras, de 400 à 570 fr. ; vaches grasses, de 300 à 470 fr., le tout les 50 kilos ; veaux, de 7,50 à 10 fr. extra, 11 fr. ; moutons gras, de 7 à 9 francs ; agneaux, de 10 à 12 fr., le tout le kilo, poids vif ; brebis d'élevage, de 450 à 500 fr. pièce.

Porcelets, de 400 à 600 fr. suivant grosseur et qualité; canetons communs, de 18 à 25 fr.; mulards, de 25 à 32 fr.; oisons de 30 à 60 fr., le tout la paire.

Au marché : œufs, 12 fr. la douzaine ; poulets, poules, lapins domestiques, aux prix de la taxe ; pigeons, de 9 à 16 fr. la paire ; chevreaux, 11 fr. le kilo.

Prochaine foire le 17 juin.

Montdoumerc

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Yvonne Vergnes, du village de Pascalet (commune de Montdoumerc) avec M. Justin Burg, propriétaire à Lagarde (commune de Pern).

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Puy-l'Evêque

Lettre ouverte d'un écolier de Puy-l'Evêque au Maréchal :

« Monsieur le Maréchal,

« Je viens vous demander de bien vouloir me donner un peu de votre soleil, vous savez bien, de ce soleil qu'on appelle le soleil du Maréchal, qui vous suit dans tous vos déplacements.

« Ici, tout est triste, morose, point de soleil. Or, vous savez que dans le Midi il n'y a pas de fête sans soleil.

« Il y a ici une Société qui donne des concerts. C'est la « Renaissance Puy-l'Evêquoise » qui se proposait de jouer pour le Secours National le 1er juin, c'est pour elle que je viens vous demander un peu de votre soleil : on le suspendrait au plafond de la scène : il nous dispenserait chaleur et gaieté, stimulerait les artistes et ferait applaudir petits et grands, et puis, si vous pouviez venir c'est ça qui serait beau. Je ne compte pas sur vous, mais voici la date exacte : 1er juin, à 9 h. 30. Monsieur le Maréchal, je vous salue bien respectueusement. — Signé : TOTO, 6 ans. »

Cette invitation est faite également à vous tous, amis lecteurs. Tous à la salle des fêtes, le dimanche 1er juin, à 9 h. 30 rideau. (Location à la pâtisserie Thouron).

Obsèques. — Mercredi 28 mai ont eu lieu à Vire les obsèques de Mme David, née Durou Marcelle, institutrice à Vire, décédée à l'âge de 49 ans après une très courte maladie.

Mme David, maîtresse d'élite, était très estimée, aussi une foule nombreuse et émue a tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

Le char funèbre disparaissait sous les couronnes et les gerbes.

On remarquait dans le cortège les élèves, le maire et le conseil municipal de Vire, M. l'Inspecteur d'Académie du Lot, Mme l'Inspectrice primaire de l'arrondissement de Cahors, les membres de l'enseignement du canton de Puy-l'Evêque, des cantons voisins et de Cahors, de nombreux maires et conseillers municipaux.

M. l'Inspecteur d'Académie a fait en termes élevés l'éloge funèbre de la défunte.

Nous nous associons au deuil cruel qui frappe M. David, à qui nous adressons, ainsi qu'aux membres de la famille nos bien vives condoléances. — G. M.

Saint-Médard-Catus

Contravention. — Les gendarmes de Catus ont dressé contravention à Mme Léontine Vassal, cultivatrice à St-Médard-Catus qui faisait paître deux vaches sur la voie publique.

Vidaillac

Pour les prisonniers. — Dimanche, les légionnaires de notre commune firent une collecte à domicile, destinée à envoyer des colis aux camarades prisonniers.

Notons avec plaisir que la collecte a obtenu un beau résultat : de nombreuses boîtes de conserves ont été amassées et une somme de 1.000 fr. a été recueillie.

Félicitations aux légionnaires pour leur bel acte de camaraderie et remerciements aux généreux donateurs.

Arrondissement de Figeac

Corn

Séance récréative. — Une foule de plus de 400 personnes se pressait dimanche dernier dans la cour de l'école afin d'assister à la séance récréative que « les anciens Elèves et Amis de l'Ecole » avaient organisée au profit des prisonniers de guerre de la commune. Nos jeunes artistes se surpassèrent ; certains montrèrent un réel talent et tous sont à féliciter car chacun y apporta sa part d'enthousiasme. Aussi le public ne leur ménagea-t-il pas les applaudissements.

Tout d'abord, jeunes filles et jeunes gens interprétèrent un chant patois : « Lo Filho del Poysan ». Les vieilles chansons de nos provinces, pour avoir été un peu délaissées, n'en restent pas moins les plus près de l'âme paysanne. Celle-ci sut retrouver les chemins intimes d'une saine sensibilité. Puis ce fut au tour de nos grands écoliers qui interprétèrent un extrait de « La Farce de Maître Pathelin ». Robert Sénac sut nous montrer un Maître Pathelin hypocrite et rusé à point, Louis Laperque resta le brave Monsieur Guillaume de la pièce, et Solange Pélaprat fut parfait dans le rôle de Mme Pathelin. « Le nœud au mouchoir », monologue présenté par Hubert Pons, connut son juste succès. Vinrent ensuite les jeunes actrices dans une pièce en un acte : « Madame la Marquise ». Marie-Rose Oulié y tint parfaitement le rôle d'une bonne dévouée et simple, Albertine Garibal joua avec beaucoup d'aisance à la riche bourgeoise, tandis que Simone Magot fut la Marquise hautaine qu'il convenait et Francisca Francoual une parfaite cuisinière. La belle langue de notre Quercy ne fut pas oubliée. Les auditeurs purent en goûter toute la saveur, toute la richesse, toute la beauté dans deux poèmes patois brillamment présentés par René Pradines. Une belle Bourrée d'Auvergne, dansée par Mlles Berthe Quercy et Marie-Rose Oulié, parées des beaux costumes de nos grand'mères et de leurs coiffes si délicates, par MM. André Calvet et Henri Cariteau, portant la traditionnelle « biaoudo » de nos grands-pères, réveilla bien des souvenirs car elle était magistralement rythmée par le sympathique accordéoniste M. Cariteau.

Au cours de l'entr'acte, une quête en faveur des prisonniers de guerre de la commune rapporta la coquette somme de 694 francs. A la deuxième partie du programme, nos jeunes écoliers se firent entendre dans une de nos vieilles chansons françaises : « En passant par la Lorraine ». Les tout-petits, à leur tour, gentiment costumés en Coquelicots et Marguerites vinrent évoluer sur la scène et dirent de ravissants petits poèmes avec une grâce et une fraîcheur qui furent particulièrement goûtées des spectateurs. C'est encore nos écoliers qui interprétèrent avec beaucoup d'à-propos une gaie saynète pleine de fantaisie : « Le beau rêve ». Mlle Délhia Coste fut une petite campagnarde rustique, un peu naïve et combien amusante dans le monologue de « Martine chez le photographe ». Les jeunes gens présentèrent ensuite une pièce comique en 2 actes : « Le dentiste sur les dents ». M. Henri Cariteau y fut un tambour de ville à la verve éloquente et à la moustache sympathique ; Jean Cariteau joua avec beaucoup de nuances le rôle du dentiste ; André Calvet fut un domestique zélé à la mimique impayable et Jean-Marie Bayou un parfait journaliste. Les clients, nombreux et bruyants, peuplèrent le deuxième acte d'une saine gaîté. Mais tout a une fin, et après quelques chansons modernes interprétées par Henri Cariteau, les spectateurs écoutèrent dans le recueillement une vibrante « Marseillaise » puissamment chantée par MM. Bayou Adolphe, Cariteau, Cavaillac Emile et Pradines.

Au nom des prisonniers de la commune remercions ici tous les jeunes artistes et tous les généreux spectateurs.

Marcilhac

Pain de la Fraternité. — Et le pain de vie nous fut donné ! Quelle douce joie pour l'âme de la France, de se sentir aimée et protégée !

Dans notre petite cité, nous avons vu les yeux rieurs d'un enfant qui portait le pain brun entre ses bras ; nous avons vu la jeune fille grignotant, dans un large sourire, le pain de la bienfaisance. Elle n'avait pas attendu d'être à la maison pour juger de la saveur de ce pain offert par des cœurs généreux.

— Est-il meilleur que d'habitude, lui avons-nous demandé ?

— Il me paraît meilleur, c'est vrai, parce que c'est le pain de la fraternité humaine. Il me produit l'effet d'un rayon de soleil, d'un chant d'oiseau, d'une fleur éclatante, enfin de tout ce qui élève et dilate le cœur.

Et la jeune Française, devenue philosophe par la force des choses, ajouta sur un ton rêveur :

— « L'homme ne vit pas seulement de pain. » Ce qui me rend fière et humble, forte et douce, ce qui me rend meilleure, c'est de penser que des frères me tendent les bras par-dessus les distances. Ils ont le souci, non seulement de mon existence, mais plus encore de mon âme. Leur pain est un symbole : le symbole de l'esprit humain apparenté à la Perfection Souveraine. Les hommes sont méchants quand ils oublient ou méconnaissent la noblesse de leur origine. Ce pain est l'esprit vivifiant ; il apporte l'amour. J'ai faim de pain, mais j'ai faim encore plus de tendresse et de bonté, de justice et de vérité. Et la jeune fille heureuse continua son chemin.

On parle beaucoup des valeurs spirituelles.

A l'heure présente, le secours venu d'Outre-Atlantique fait lever une semence qui permet de nourrir les plus grands espoirs.

Sousceyrac

Nomination du maire. — Dimanche a eu lieu, à la mairie de Sousceyrac, la nomination du nouveau maire désigné par M. le Préfet. C'est M. le lieutenant-colonel Jacques de Verdal, président de la Légion Française des Combattants.

M. de Verdal remplace M. Lherm, démissionnaire pour raisons de santé.

Arrondissement de Gourdon

Lamothe-Fénelon

Dans la Légion. — Dimanche, 25 mai, les Légionnaires et les Amis de la Légion, convoqués par M. Lhorte, président de la Légion, ont procédé à la nomination des membres du bureau des Amis de la Légion.

Ont été élus par acclamation :

Président : M. Delbos, président de la délégation spéciale ;

Vice-Présidente: Mme Donnéve, femme de prisonnier ;

Secrétaire : M. l'abbé Pons, curé de Lamothe-Fénelon ;

Secrétaire adjointe : Mme Cocula, veuve de guerre 1914-1918 ;

Trésorier : M. Delille, mobilisé ;

Trésorière adjointe : Mme Maisonneuve, femme de Légionnaire ;

Membres : Mmes Destrel, Borde et Rol.

A l'issue de la séance une collecte a été faite au profit des prisonniers et de leurs familles ; elle a produit la somme de 995 francs.

Martel

La Journée des Mères. — Dimanche 25 mai s'est déroulée dans la grande salle des actes de l'Hôtel de Ville la cérémonie en l'honneur des Mères. Toutes les mamans qui avaient été convoquées avec leurs enfants ainsi qu'une foule immense avaient répondu à l'appel de la municipalité représentée par MM. Gourdal et Costes, conseillers municipaux ; Alexandre Jarrige, Adjoint et le Docteur Durieux, Adjoint suppléant le Maire, qui exposa le but de la réunion et présenta le conférencier aimé du public martelais ; Me Péjoine, Avocat à la cour d'appel de Paris, chargé de la propagande de la Légion Française des Combattants.

Notre éminent ami sut dans une admirable causerie, composée dans une langue châtiée, d'une voix chaude et prenante, conquérir une fois de plus son auditoire en dégageant le sens des manifestations du 25 mai, en exaltant le rôle des Mères françaises, en invitant les enfants petits et grands à aimer et à honorer leurs mères.

Puis le Docteur Durieux lit et commente quelques lettres prises au hasard parmi celles que les fillettes avaient écrites à leur maman à l'occasion de cette fête. Ces lettres d'une spontanéité touchante montraient que nos enfants comprenaient la reconnaissance qu'elles devaient à leurs mamans.

Une partie récréative terminait la cérémonie. Me Péjoine lut une fable de Franc-Nohain, toute de circonstance, « Les têtards ou l'aveuglement maternel ». C'est de telle façon que sous l'étoffe du juriste, perçait le talent du fin lettré. Les garçons et fillettes de nos écoles chantèrent pour leurs mamans « Les mamans », de Théodore Botrel et Paul Delmet, accompagnés au piano par Mme Durieux ; une mignonne fillette de quatre ans, au gracieux sourire, la petite Bru, récita un court poème et l'assistance se leva pour entonner, avec les enfants, l'hymne national qui clôtura la fête.

A la sortie, une distribution de gâteaux réjouit les petits qu'une attention soutenue n'avait pas rendus trop dissipés.

Merci à tous, grands et petits, maîtres, maîtresses et élèves qui contribuèrent au succès de cette belle réunion familiale.

Salviac

A la Sous-Fédération des planteurs de tabac Paraguay. — M. le Dr Cambornac, maire de Salviac, Président de ladite Sous-Fédération, groupant une quarantaine de syndicats communaux dont le siège social est à la mairie de Salviac, vient d'adresser à tous les présidents des syndicats une lettre dans laquelle il invite les planteurs de tabac à fumer à intensifier la culture de la plante à Nicot en les exhortant à planter au moins le chiffre minimum de pieds inscrit au bas de leur permis.

Il leur fait connaître que la Sous-Fédération représentée par l'actif secrétaire de la Sous-Fédération, M. Emile Dantony, aura sa place dans l'organisation corporative agricole qui est actuellement en préparation.

Souillac

Happé par un express. — Mercredi matin, vers 10 h. 30, un sujet polonais, Nikolai Novankievez, 42 ans, a été happé par un express dans notre gare, au moment où celui-ci se croisait avec l'omnibus qui venait de Cahors, dans lequel se trouvait un détachement d'étrangers venant d'un camp d'hébergement.

Profitant de ce que l'omnibus était garé, Novankievez descendit de son compartiment pour aller chercher sa musette qu'il avait laissé choir sur le ballast, et fut happé à ce moment.

Relevé aussitôt par les témoins de l'accident, il fut conduit dans une des salles d'attente, où le docteur Vizerie appelé, lui donna les soins que nécessitait son état et le fit transporter dans une clinique à Brive.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve JARDEL ; Mademoiselle Jacqueline JARDEL ; Monsieur Jean JARDEL, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Léopold JARDEL

Chef de train S.N.C.F.
Ancien combattant
Croix de guerre — Médaille militaire

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

REMERCIEMENTS

Monsieur Soliman NADAL ; les familles BARANCY-MOUCHAN, BONZON, GAGNEBÉ et BREIL, très touchés des marques de sympathie témoignées à l'occasion du décès de

Madame Jean BARANCY

Membre de la Société des Gens de Lettres

née Gabrielle BARANCY
Veuve de Victor NADAL

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de vouloir bien trouver ici l'expression de leurs bien sincères remerciements.

Le Service de neuvaine sera célébré à la Chapelle de l'Hôpital de Cahors le lundi 9 juin, à 7 heures du matin (heure légale).

PETITES ANNONCES

LIENS ET CORDELETTES « ALFA » pour gerbes et usages divers. Vente en gros, LAMBERT, grains, Cahors.

La MAISON MARIE-ANTOINETTE *a le plaisir de faire connaître à son aimable clientèle l'ouverture, le* **31 mai**, *d'un magasin de confection pour dames et sur mesure, 7, rue Nationale* (Ancienne Maison Boissy) **La MAISON MARIE-ANTOINETTE** *se tient toujours à la disposition de ses clientes, 23, rue Foch* (derrière la Cathédrale), *pour toute la fourrure.*

ON DEMANDE des **manœuvres** à l'Usine à chaux d'Angély.

MACHINES MEUBLES PRODUITS **MABO** **FOURNITURES de BUREAU**
J. PONS — CAHORS
Directeur Régional

DEMANDE acheter, comptant, **maison,** 4 ou 5 p. Grand jardin, env. Cahors ou de Gourdon. Faire offres : J. Calcat, St-Nicolas-de-la-Grave (Tarn-et-Garonne) (pressé).

DAME SEULE **cherche** à louer deux pièces vides. S'adresser Bureau du Journal.

ON DEMANDE un bon ouvrier mécanicien au Garage du Nord, Cahors.

VENDRE — ACHETER
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél 44
SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
UNIQUEMENT DU COURTAGE

LABORATOIRES GABAIL, S.A.R.L.
55, Avenue des Ecoles, Cachan (Seine)
Provisoirement :
10, rue des Cadourques, Cahors (Lot)
R.C. Seine 275.633 B, Cahors 4.415 B

EXTRAIT DE LA DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES DU 15 MAI 1941

Modification des statuts

Les Associés, à l'unanimité des votes exprimés, ont pris la décision suivante, à titre de modification des statuts :

L'article 3 des statuts de la Société est annulé à dater du 1er juin 1941, et remplacé par le texte suivant :

« *Article 3, objet.* — La Société a « pour objet l'exploitation des marques et brevets qu'elle possède et de « tous ceux qu'elle pourra acquérir ou « créer, ainsi que la concession de « l'usage de ces marques ou brevets, « tous pharmaciens ; l'acquisition, la location, l'aliénation ou l'exploita- « tion de tous établissements industriels ou commerciaux, sous toutes « les formes que ce soit, et d'une façon générale toutes opérations se « rapportant directement ou indirec- « tement à cet objet ou susceptible de « valoriser l'actif social. »

Deux expéditions dudit acte, enregistrées à Cahors, le 28 mai 1941, folio 96, case 522, ont été déposées le même jour au greffe du Tribunal de Commerce du Lot.

Le Gérant : M. GABAIL.

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS
Registre de Commerce n° 1662.

SOMMES ACHETEURS
PROPRIETES
toute importance
tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, bd Gambetta, CAHORS
Téléphone 44
Reg. C. Cahors 44-96

DÉPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

Par arrêt contradictoire et définitif en date du 24 avril 1941, la Cour d'Appel d'Agen, Chambre Correctionnelle, a condamné la nommée MADER Raymonde-Jeanne, épouse OLIVE, 36 ans, profession de marchande de laines, née le 28 janvier 1905 à Cazères, département de la Haute-Garonne, demeurant à Cahors, 55, Boulevard Gambetta, département du Lot, à la peine de cent cinquante francs d'amende, affichage de l'arrêt par extrait pendant 15 jours à la porte principale du magasin et insertion par extrait dans le « Journal du Lot », sans que le coût de l'insertion puisse dépasser 150 fr. pour délit de hausse illicite des prix et défaut de relevé de prix commis le 12 septembre 1940 et 31 octobre 1940, constaté par P.V. nos 604 et 725 du Commissaire de Police de Cahors en date des 12 septembre et 31 octobre 1940.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de M. le Procureur général.

Le Procureur général.

Le Greffier.

DÉPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

Par arrêt contradictoire et définitif en date du 24 avril 1941, la Cour d'Appel d'Agen, Chambre Correctionnelle, a condamné les nommés : 1° BENECH Robert-Maurice-Pierre, 25 ans ; 2° CABANES Nathalie, épouse BENECH, 23 ans, profession de négociants en chaussures, nés le : 1° 9 février 1915 à Crayssac (Lot) ; 2° 3 août 1917 à Manreza (Espagne), demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, département du Lot, à la peine de cent cinquante francs d'amende chacun et affichage de l'arrêt par extrait pendant 15 jours à la porte principale du magasin et insertion par extrait dans le « Journal du Lot », sans que le coût en puisse dépasser 150 francs, pour délit de hausse illicite des prix commis le 12 novembre 1940, constaté par P.-V. du Service du Contrôle des Prix en date du 12 novembre 1940.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de M. le Procureur général.

Le Procureur général.

Le Greffier.

DÉPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

Par arrêt contradictoire et définitif en date du 24 avril 1941, la Cour d'Appel d'Agen, Chambre Correctionnelle, a condamné le nommé JOUANY Jean-Louis, 61 ans, profession de boucher, né le 1er août 1879 à Lalbenque, département du Lot, demeurant à Lalbenque, département du Lot, à la peine de cinquante francs d'amende et insertion de l'arrêt par extrait dans le « Journal du Lot », sans que le coût de cette insertion puisse dépasser 150 francs, pour délit de hausse illicite des prix, commis le 10 novembre 1940, constaté par P.V. du Contrôleur départemental pour la Surveillance des Prix, en date du 11 novembre 1940.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de M. le Procureur général.

Le Procureur général.

Le Greffier.

DÉPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

Par arrêt contradictoire et définitif en date du 8 mai 1941, la Cour d'Appel d'Agen, Chambre Correctionnelle, a condamné la nommée GRIFFOUL Marie-Céline, épouse DELBOS, 51 ans, profession de marchande de chaussures, née le 8 juillet 1889 à Lissac, département du Lot, demeurant à Lacapelle-Marival, département du Lot, à la peine de cent francs d'amende et insertions de l'arrêt par extraits dans les journaux « Le Journal du Lot » et « Le Courrier du Centre », éditions de Figeac, pour délit de hausse illicite des prix et défaut de relevé de prix, commis le 2 décembre 1940, constaté par P.-V. du Service du Contrôle des Prix, en date du 2 décembre 1940.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de M. le Procureur général.

Le Procureur général.

Le Greffier.

ETUDE DE
Maître Jean FABRE
Notaire à Cahors

Suivant acte reçu par Me Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le 8 mai 1941, enregistré à Cahors (A.C.), le 14 du même mois, Volume : 782 *bis ;* Folio : 26 ; Case : 122, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits ;

Madame Yvette-Aimée-Mary FEYDEL, photographe, épouse de Monsieur Robert-Maurice DARNAULT, demeurant actuellement à Saint-Raphaël et avant à Cahors,

A cédé à

Monsieur Léon MONTARICOURT photographe, demeurant à Cahors, 71, boulevard Gambetta ;

Un fonds de commerce d'artisan photographe exploité à Cahors, rue du Docteur-Bergounioux, nos 10 et 11, dans un immeuble appartenant à la Ville de Cahors et comprenant : le nom commercial, l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail verbal des locaux où s'exploite le fonds, le matériel et les marchandises servant à l'exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 8 mai 1941.

Cette cession a été publiée dans le *Bulletin Officiel des cessions et ventes de fonds de commerce,* du 24 mai 1941.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, à peine de forclusion, dans les vingt jours de la présente insertion renouvelant celle parue dans le *Journal du Lot* du 18 mai 1941 et elles devront être faites à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, 2, rue Jean-François-Caviole.

Pour deuxième avis.

J. FABRE.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 6

Max du Veuzit

VERS L'UNIQUE

Les spectacles alternent successivement dans ces trois théâtres, si bien qu'on revient tous les vingt et un jours dans le même quartier, avec une nouvelle pièce. On finit par être connu des habitués. Voici seulement six mois que je fais partie de la troupe et déjà on me cite comme une artiste consciencieuse à qui on donnera des rôles plus importants à créer dès que l'occasion se présentera.

— Et vous pensez que je pourrais être des vôtres ? questionna Isabelle dont le cœur battait de joie à cette perspective.

— Chez nous, dans la troupe de comédie ? non, je ne pense pas, les vacances sont rares. Mais vous avez dit, tout à l'heure, que vous connaissiez le chant ?

— Je l'ai beaucoup étudié et même avec un bon professeur.

— Alors, ce serait peut-être possible, au théâtre lyrique, où il y a souvent besoin de choristes et où l'on donne la préférence à celles qui ont quelques connaissances musicales. Peut-être même possédez-vous un peu de voix; je pourrais vous recommander au directeur qui vous prendra certainement s'il voit qu'il peut tirer parti de vous.

— Oh ! quel bonheur ! fit Isabelle en joignant les mains. Si vous saviez combien je serais heureuse de pouvoir gagner ma vie avec mon chant !

— Heu ! je ne vous promets pas monts et merveilles ! Choriste, ce n'est pas tout de suite le Pérou... tout dépend de votre voix.

— Mon professeur affirmait que la mienne était bonne...

— Les professeurs ont intérêt à louanger leurs élèves...

— J'ai une aïeule qui était une célèbre cantatrice et c'était le désespoir de ma famille que je ne puisse faire revivre sa gloire.

— Sans aller jusque-là, vous pouvez tout de même gagner honnêtement votre vie. Vous êtes une vraie jeune ; avec du travail et de la persévérance, vous pouvez arriver à vous faire connaître des directeurs... Enfin, c'est à voir. Pour le moment, il vous faut gagner de quoi manger. Ce que je vous offre n'est pas mirobolant ; tout de même ça vaut mieux que la Seine au bout du rouleau.

Isabelle sourit.

— Mais j'accepte, j'accepte et je vous bénis de me faire une pareille proposition.

— Non, ne me remerciez pas. Je ne vous demande qu'une chose : que vous restiez sage, insista la voisine que le souci hantait. Dans les coulisses, voyez-vous, il y a beaucoup de vilaines occasions pour les pauvres filles dont les gains de début sont modestes. Mais il suffit, du premier coup, de se bien tenir. Les hommes n'aiment pas perdre leur temps, ils portent ailleurs leurs propositions.

— Oh ! fit l'orpheline avec assurance, cela ne me préoccupe pas, moi ; j'ai un but à atteindre qui ne me permet pas de butiner en route.

Devant tant de conviction, la comédienne eut un bon sourire.

— Allons, vous me rassurez un peu. C'est que, voyez-vous, je travaillerai toujours dans un autre quartier et aux mêmes heures que vous. Nous ne pourrons même pas revenir ensemble après le théâtre... Il faut donc que vous ne comptiez absolument que sur vous pour vous défendre contre les occasions scabreuses qui guettent toutes les artistes.

Mais Isabelle affirma à nouveau que cette question n'avait pas à être envisagée et elle supplia sa voisine de ne pas s'attarder à cette crainte et de la présenter le plus tôt possible à ceux qui pouvaient lui assurer un sort.

— C'est entendu, vous viendrez avec moi à la répétition de cet après-midi et je parlerai pour vous à M. Ravanot qui s'occupe des trois scènes. En attendant, nous allons faire plus ample connaissance toutes les deux, et je vous invite à partager mon déjeuner.

Toute confuse, Isabelle accepta.

Pour la première fois depuis dix jours, l'espoir rentrait en elle, et la jeune fille se laissait aller à faire des projets et à envisager l'avenir avec moins d'amertume.

En parlant, elle examinait la chambre de sa voisine et, s'apercevant de son modeste aménagement elle songea subitement que la jeune artiste ne devait pas toucher de bien gros cachets.

— Vous examinez mon humble intérieur, remarqua avec bonne humeur la jeune femme. Je vous ai dit tout à l'heure que j'ai ma mère et ma sœur à soutenir. Je suis donc forcée à une existence extrêmement modeste d'où chaque dépense superflue est exclue.

« Voyez-vous, ajouta-t-elle avec simplicité, je me trouve heureuse malgré mon modeste train de vie : je fais le métier qui me plaît et, grâce à moi, les miens ont quelques douceurs. Enfin, je ne suis pas tellement dépourvue de petites joies. Je fais ma popote et je mijote souvent de bons petits plats; mes robes sont simples, mais elles durent longtemps, car je ne les traîne pas dans les boîtes de nuit ; enfin, j'ai une bonne santé et, à moins d'un événement imprévu, je sens qu'avec de la persévérance, j'arriverai à mieux. Tout cela donne bien des contentements, sans compter que j'ai aussi quelques satisfactions professionnelles. Vous verrez ça quand les spectateurs commenceront à vous applaudir.

Une seconde, Isabelle ferma les yeux sur l'image entrevue d'une salle frémissante d'enthousiasme.

— Oui, fit-elle gravement, faire naître de l'émotion, empoigner son public et lui donner l'illusion qu'il assiste à une tranche de vie, ce doit être à la fois très beau et très doux.

Elles s'attardèrent à table ; la jeune hôtesse faisait mille confidences à sa nouvelle compagne pour la mettre à l'aise et gagner sa confiance. De son côté l'orpheline ne savait comment remercier sa voisine.

Jamais, en ces derniers jours, elle n'avait envisagé qu'elle pût aborder le théâtre, même comme simple choriste. Cela faisait partie des rêves inaccessibles qu'elle se reprochait parfois d'entretenir au fond d'elle-même.

Et voilà que, par la magie des choses inattendues, l'intervention d'une inconnue allait peut-être l'aiguiller vers la destinée rêvée.

— C'est trop beau ! murmura-t-elle en réponse à une crainte secrète. Je n'aurai pas la chance que ça réussisse.

La comédienne, qui l'avait entendue, se mit à sourire :

— Ne vous illusionnez pas, petite amie. Même si j'obtiens que vous entriez au Lyrique, ce ne sera pas trop beau... Vous vous apercevrez vite que l'emploi de figurante ou de choriste n'a rien de mirobolant.

Mais Isabelle secoua la tête.

— Qui sait ? fit-elle. C'est peut-être comme ça que je dois débuter pour devenir comme mon aïeule. Chacun a sa destinée écrite sur le grand livre de la vie.

(à suivre)